

---

**BAPE-17.11**

---

**Référence:**

17. Le transport maritime

**Demande ou Question:**

17.11 Sous quel pavillon navigueront les méthaniers ?

**Réponse:**

Nous prévoyons que les méthaniers seront probablement immatriculés à l'étranger, conformément aux pratiques normales de l'industrie.

Tous les méthaniers affectés aux activités d'Énergie Cacouna devront être conformes aux normes et règlements Maritimes Nationaux et Internationaux. Transport Canada exerce les pouvoirs d'inspection portuaire sur les navires pour assurer la conformité à ces normes et règlements et peut refuser l'accès au Canada en cas de non conformité et le navire non conforme peut aussi être détenu.